

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°46-2022**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	04/05/2022
Présents	19
Absents	4
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du quatre mai deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures et quarante-cinq minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, MAISONNAVE Michel, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume.

Absents : COMTE Nicolas, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

Procurations : COMTE Nicolas à ALEXANDRE Maria, ANDRIEU Christelle à PORTET Christian.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de subventions pour les travaux de strict entretien et de dé-végétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice.**

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège afin de financer les travaux de strict entretien et de dé-végétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement - Travaux de strict entretien et de dé-végétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice.				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	5 250 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	2 100 €	40 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	1 050 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	1 050 €	20 %
		Reste à charge de la commune	1 050 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 250 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-2022050914602022-DE

**Objet : Demande de subventions pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

